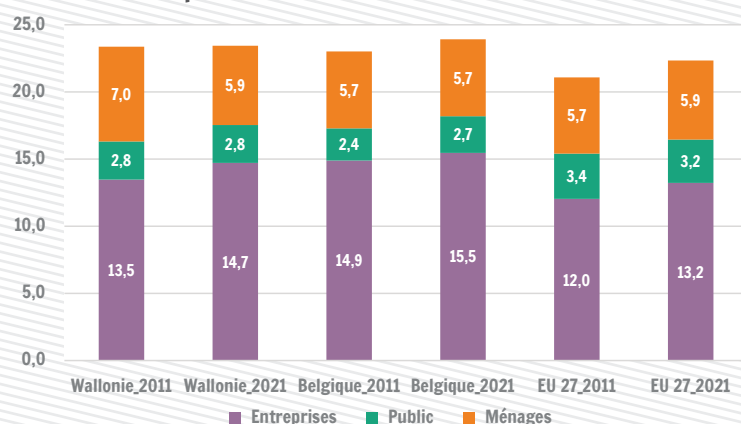


Investissements

14,7%

Part des investissements
des entreprises dans le PIB wallon
pour l'année 2021

Investissement par secteur institutionnel - 2011 et 2021 (en % du PIB de l'économie totale)



Taux d'investissement des entreprises non financières (Investissement en % de la VAB du secteur)

	2011	2016	2021
Bruxelles	22,9	25,1	25,5
Flandre	26,0	27,4	26,4
Wallonie	26,0	26,2	28,1
Brabant wallon	31,9	35,9	37,0
Hainaut	24,3	23,0	26,5
Liège	23,8	23,9	24,4
Luxembourg	26,9	24,6	26,2
Namur	27,0	23,9	25,8
Belgique	25,5	26,8	26,6

Sources : Eurostat et ICN ; Calculs : IWEPS (février 2024)

En Wallonie, l'investissement total (ou la formation brute de capital fixe) occupe un poids de 23,4 % dans le PIB en 2021 (tout comme en 2011), soit un taux supérieur à celui observé à Bruxelles (18,0 %) et dans l'Union européenne (22,3 %) mais inférieur à la moyenne belge (23,9 %) et à celui mesuré pour la Flandre (25,9 %). Si les taux d'investissement total sont relativement proches entre la Wallonie et la Belgique, on note que l'investissement des entreprises en proportion du PIB est plus important sur le territoire belge (15,5 % contre 14,7 % en Wallonie), porté par un plus haut taux d'investissement du secteur privé en Flandre. En termes d'investissement public, le taux est semblable en Wallonie comparativement à la moyenne belge et légèrement plus faible que celui mesuré pour l'ensemble des 27 États membres de l'UE. Si l'investissement des ménages (principalement en logement) en % du PIB est en diminution, il est légèrement plus élevé en Wallonie.

Le tableau ci-dessus reprend le taux d'investissement des entreprises non financières au niveau des régions belges et des provinces wallonnes. Il se mesure en proportion de la valeur ajoutée brute du secteur. Ce taux était utilisé comme indicateur de résultat pour le FEDER jusque la période 2014-2020 mais plus pour la période 2021-2027. Sur la période 2011 à 2021, le taux d'investissement augmente dans toutes les régions. En 2021, il est supérieur en Wallonie. Ce taux d'investissement des entreprises non financières est plus élevé dans le Brabant wallon (37,0 %) que dans le reste de la Wallonie (entre 24,4 % et 26,6 %). Entre les années 2011 et 2021, Namur est la province qui voit son taux diminuer le plus fortement, de 27,0 % à 25,8 %. Au niveau des autres secteurs institutionnels, les taux d'investissements sont plus élevés en Flandre que dans les deux autres régions.

Investissements

Formation brute de capital fixe, en euros chaînés - prix de 2015 en indice (2011=100)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bruxelles	100,0	98,6	99,7	107,1	109,2	109,9	112,8	116,7	120,9	118,4	113,6
Flandre	100,0	101,4	98,9	103,0	103,8	115,9	115,6	119,4	127,0	120,2	127,2
Wallonie	100,0	99,8	96,3	103,1	116,3	102,8	108,6	110,9	113,7	105,8	114,9
Union européenne	100,0	97,2	95,3	97,4	102,3	105,7	109,9	113,9	121,3	114,7	119,1
Zone euro	100,0	96,9	94,6	95,9	100,5	104,5	108,6	112,0	119,6	112,2	116,4
Belgique	100,0	100,7	98,3	103,6	107,5	112,0	113,6	117,0	122,9	116,5	122,4
Allemagne	100,0	99,8	98,5	101,7	103,4	107,4	110,2	113,9	115,8	113,0	112,8
France	100,0	100,2	99,4	99,5	100,5	103,1	108,1	111,6	116,1	106,6	118,8
Pays-Bas	100,0	93,7	92,2	90,0	116,1	107,6	112,2	116,2	123,4	120,1	123,6

Sources : Eurostat et ICN ; Calculs : IWEPS (février 2024)

En Wallonie, à l'instar des autres régions belges et de l'ensemble de la Zone euro, les investissements ont été légèrement affectés par la crise des dettes souveraines survenue en 2013 au sein de la Zone euro. Le niveau des investissements est reparti à la hausse en 2014. En Wallonie, cette hausse s'est intensifiée très nettement en 2015, notamment en raison d'opérations exceptionnelles (rachat de brevet) dans l'industrie pharmaceutique portant le niveau d'investissement à un niveau largement supérieur à celui observé avant crise. Après un repli en 2020, ce niveau wallon a connu une hausse sensible en 2021 principalement le fait des investissements en logements, du secteur industriel, de l'énergie ainsi que dans le commerce, le transport et l'Horeca.

Bruxelles retrouvait en 2014 un niveau d'investissement supérieur à celui observé en 2011. La Zone euro et l'Union européenne des 27 ont connu des fluctuations jusqu'en 2015. Depuis, les investissements sont en hausse continue sauf en 2020 en raison du Covid-19. La Flandre a connu une forte hausse des investissements en 2016 atteignant un niveau largement plus haut que celui mesuré avant crise. En 2021, la forte hausse consécutive à la chute survenue en 2020, est essentiellement due aux investissements dans les services immobiliers et dans le commerce, le transport et l'Horeca. À Bruxelles, il s'agit principalement d'investissements dans le secteur public et dans les activités liées à l'information et la communication. La hausse très légère des investissements, en volume, est limitée par la forte contribution à la baisse des investissements dans les services financiers.

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en janvier par l'Institut des Comptes Nationaux.

Le taux d'investissement d'un secteur ou d'une branche est le rapport entre la formation brute de capital fixe et la valeur ajoutée brute au prix de base (1^{er} tableau).

Pour l'investissement total ventilé par secteur institutionnel, le taux est toutefois présenté par rapport au PIB.

La mesure de l'évolution du capital fixe s'effectue en euros chaînés et à partir de 2011 (2^{ème} tableau).

Pertinence et limites

La formation brute de capital fixe en volume (euros chaînés de 2015) est calculée par l'IWEPS en tenant compte des déflateurs nationaux.

Les séries publiées dans les comptes régionaux par l'ICN débutent à l'année 2003 mais elles n'ont pas été totalement adaptées aux modifications méthodologiques intervenues dans les comptes régionaux à la suite de l'introduction de la NUTS 2021.

Le taux d'investissement des entreprises non financières était utilisé comme indicateur de résultat pour le FEDER en Wallonie pour la période 2013-2020 mais plus pour la période 2021-2027.

Pour en savoir plus :

<https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2022/>

Personne de contact : **Yves Tilman** (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2025**